



# **Ne pas diffuser**

**Ce document doit encore faire l'objet  
d'une décision du Conseil communal  
le 5 décembre 2019**

**RAPPORT N° 26/2019  
AU CONSEIL COMMUNAL**

**Budget 2020 – Fonds culturel Riviera (FCR)**

# COMMISSION INTERCOMMUNALE DE GESTION DU FONDS CULTUREL RIVIERA

## RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION SUR LE BUDGET 2020

SÉANCE DU JEUDI 31 OCTOBRE 2019, À 18H30, À CHARDONNE,

MAISON DE COMMUNE, SALLE DU CONSEIL COMMUNAL

Mesdames et Messieurs les Présidentes et Présidents,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

La Commission intercommunale de gestion du Fonds culturel Riviera s'est réunie à Chardonne, le 31 octobre 2019, afin d'étudier le budget 2020.

### *Présents*

<b>Blonay</b>	<b>Duncombe</b>	Robert	membre
<b>Chardonne</b>	<b>Prêtre</b>	Daniel	suppléant
<b>Corseaux</b>	<b>Trüb</b>	Roberto	membre
<b>Corsier</b>	<b>Braganza</b>	Peter	membre
<b>Jongny</b>	<b>Pittet</b>	Dominique	membre
<b>Jongny</b>	<b>Joye</b>	André	suppléant
<b>Montreux</b>	<b>Karakas</b>	Murat	suppléant
<b>St-Légier-La Chiésaz</b>	<b>Jolivat</b>	Isabelle	suppléante
<b>La Tour-de-Peilz</b>	<b>de Gautard Rayroud</b>	Antoinette	membre
<b>La Tour-de-Peilz</b>	<b>Valotton</b>	Jacques	membre
<b>La Tour-de-Peilz</b>	<b>Brüssow</b>	Margareta	suppléante
<b>Vevey</b>	<b>Butty</b>	Pierre	membre
<b>Vevey</b>	<b>Pilloud</b>	Guillaume	suppléant
<b>Veytaux</b>	<b>Jordan</b>	Francine	suppléante

### *Excusés*

<b>Blonay</b>	<b>Balsiger</b>	Lory	suppléante
<b>Chardonne</b>	<b>Pelot</b>	Jean-David	membre
<b>Corseaux</b>	<b>Gantenbein</b>	Arnaud	suppléant
<b>Corsier</b>	<b>Lanzilotta</b>	Agostino	suppléant
<b>Montreux</b>	<b>Depallens</b>	Yves	membre
<b>Montreux</b>	<b>Jorge</b>	José	membre
<b>St-Légier-La Chiésaz</b>	<b>Brauner Stern</b>	Vanda	membre
<b>Vevey</b>	<b>lamartino</b>	Anna	membre
<b>Veytaux</b>	<b>Wicht</b>	Valérie	membre

Le Conseil administratif était représenté par :

### *Présents*

M. Jean-Baptiste <b>Piemontesi</b>	président du conseil administratif du FCR, conseiller municipal à Montreux
M. Jean-Luc <b>Ducret</b>	membre du conseil administratif du FCR, conseiller municipal à Chardonne
M. Thierry <b>George</b>	membre du conseil administratif de FCR, conseiller municipal à St-Légier-La Chiésaz
Mme Colette <b>Rossier</b>	cheffe du Service des affaires intercommunales de la Riviera

## ORDRE DU JOUR

1. Accueil et introduction
  2. Liste de présences
  3. Budget 2020 et préavis type
  4. Divers
  5. Prochaine séance
- 

### 1. ACCUEIL ET INTRODUCTION

M. Jean-Luc Ducret, membre du Conseil administratif (CA) du Fonds culturel Riviera et conseiller municipal à Chardonne, ainsi que M. Daniel Prêtre, conseiller communal à Chardonne et membre suppléant de la commission, accueillent l'assemblée et lui souhaitent la bienvenue. Ils saluent la présence de MM. Jean-Baptiste Piemontesi et Thierry George, respectivement président et membre du CA, ainsi que de Mme Colette Rossier cheffe du Service des affaires intercommunales de la Riviera (SAI). M. Prêtre informe l'assemblée qu'en l'absence de M. Pelot, excusé, c'est lui qui va présider la séance.

### 2. LISTE DE PRÉSENCES

Voir page précédente.

### 3. BUDGET 2020 ET PRÉAVIS TYPE

Tous les membres de la commission ayant reçu au préalable les documents utiles pour la présente séance, le président ouvre directement la discussion sur le budget et le préavis.

Les questions sont nombreuses à la recherche de compléments d'informations concernant les décisions prises par le Conseil administratif (CA) pour l'élaboration du budget 2020 du Fonds culturel Riviera (FCR) et leurs conséquences pour les communes et la vie culturelle de la région.

La première question d'une commissaire traite de la différence de contribution des communes par habitant qui passe de Fr 46.50/hab. en 2018 et 2019 à Fr 47.10/hab. pour 2020.

Madame Rossier et Monsieur Piemontesi reprennent et développent, tour à tour, les explications présentées dans le préavis, à savoir que l'estimation de la contribution des communes au FCR se calcule par habitant et que jusqu'en 2019, le calcul de la contribution budgétée des communes se faisait sur la base des estimations démographiques projetées par le bureau vaudois de statistiques. Ce système n'a pas posé de problème jusqu'en 2018, la population augmentant de manière plus importante que projeté ; cela a même généré des réserves qui ont permis d'envisager l'attribution de soutiens ponctuels et d'aide à la création en plus des subventions aux institutions bénéficiaires. Mais 2019 a rencontré des soucis dans l'attribution des subventions puisque la population régionale 2018 s'est avérée être inférieure à celle de 2017 !!

Le CA a donc décidé de ne plus baser le budget du FCR sur l'estimation projetée et majorée, trop aléatoire au vu des chiffres actuels, mais sur une réalité démographique en prenant le nombre d'habitants au 31 décembre de l'année précédente (2018 pour le budget 2020) et sur les seules charges nécessaires (mêmes institutions bénéficiaires et mêmes subsides, mêmes charges d'administration et de gestion du Fonds, qu'en 2019 pour 2020). Le total des charges, diminué de la contribution de la Commission intercommunale de la taxe de séjour pour l'Agenda régional, a été divisé par le nombre d'habitants au 31.12.2018 (Fr 3'776'600.- pour 80'170 habitants) = Fr 47.10/hab. Ceci étant, la facturation aux communes pour 2020 s'effectuera sur la base de la population effective au 31.12.2019.

A la question de savoir s'il y aura des soutiens ponctuels en 2020, il est répondu qu'en l'état du budget présenté, il n'y aura en principe pas de soutiens ponctuels ou d'aide à la création en 2020. Par contre, en fonction du chiffre de la population 2019 et d'un possible solde positif à la clôture des comptes, le CA pourra décider s'il fait des réserves pour des aides à la création ou si ce surplus est redistribué aux communes.

Une commissaire demande si le CA a discuté d'un retour à Fr. 48.-/hab comme antérieurement. Monsieur Piemontesi répond qu'il y a encore actuellement beaucoup d'inconnues pour les finances communales et que c'est pour cette raison que le CA a opté pour une solution de la prudence avec un budget « 0 ». Madame Rossier rappelle en outre que la convention permet de fixer la contribution annuelle des communes dans une fourchette comprise entre Fr. 45.- et Fr. 50.-/hab.

Suite à la question d'un commissaire, Madame Rossier relève que le FCR reçoit toujours des demandes de soutien ponctuel bien qu'il ait été mentionné sur le site du SAI qu'il n'y avait pour l'instant pas de disponibilités pour 2019. Il y a aussi eu une demande d'intégration refusée pour 2020 et plusieurs demandes d'aide à la création qui sont laissées en suspens en attente de la clôture des comptes 2019 et des chiffres de la population au 31 décembre 2019.

Le même commissaire demande si certaines associations bénéficiaires ont plus de difficultés financières que les années précédentes : Madame Rossier relève que de nombreuses associations ont des difficultés et qu'elles font un travail de professionnels grâce à du personnel bénévole extrêmement compétent. Monsieur Piemontesi ajoute que les fondations, bien qu'ayant souvent des moyens supérieurs aux associations, sont aussi dans des situations financières difficiles (réserves faibles et donc risques en cas d'exercice déficitaire). Le rôle du FCR est de soutenir et stabiliser ces institutions ; chaque année leurs projets, leur budget et leur pertinence sont passés au crible par le CA et le Service des affaires intercommunales. L'offre culturelle régionale est intense alors que les billetteries stagnent en général sauf lorsqu'il y a repositionnement et renouvellement de l'institution ; la Fête des Vignerons a capté de nombreux sponsors qui ne peuvent dans l'immédiat pas soutenir de nouveaux projets. Donc, dans ces fondations et associations, chaque franc est compté avec une belle offre et beaucoup d'initiatives et d'engagements personnels.

A la question de savoir s'il arrive que le CA intervienne dans la gestion des institutions bénéficiaires, Monsieur Piemontesi répond que le CA du FCR a un rôle de subventionnement et de financement en lien avec des projets et des prestations culturelles, mais n'intervient pas dans la gestion ou la programmation des institutions bénéficiaires. Par contre un municipal, lorsqu'il est membre d'un Conseil d'une de ces mêmes institutions, peut avoir un rôle plus actif dans son administration.

Deux questions concernant les subventions aux institutions bénéficiaires sont posées :  
A une commissaire qui demande s'il arrive qu'elles soient baissées, Madame Rossier répond par l'affirmative lorsque le montant ne correspond plus « à la production et aux charges artistiques » retenues pour la subvention. Monsieur Piemontesi confirme qu'une telle décision de diminution a été prise par exemple en 2018 après vérification toutefois que cette baisse ne mette pas en danger l'institution. Par ailleurs, des institutions ont été sorties du fonds car elles ne correspondaient plus aux critères sur la base desquels elles avaient été admises.

A un commissaire qui s'intéresse à la manière dont la subvention est distribuée aux institutions sur l'année, Madame Rossier précise que la facturation aux communes se fait en deux fois sur l'année et que la distribution aux institutions se fait selon la situation : les gros montants sont versés en deux fois, sinon le montant est en général versé en une fois avant ou au plus tard au moment de la manifestation ; en cas de problèmes de trésorerie, des avances peuvent être accordées sur demande, ce, pour autant que le FCR dispose de liquidités.

A l'issue de la discussion, le président passe au vote.

**Le budget 2020 du Fonds culturel Riviera est accepté à l'unanimité par l'assemblée.**

#### 4. DIVERS

--

#### 5. PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance est fixée au **mardi 12 mai 2020, à 18h30, à Chardonne.**

Le président clôt la séance en invitant l'assemblée à partager le verre de l'amitié et remercie les membres du CA et Mme Rossier pour les réponses apportées aux questions des commissaires.

#### CONCLUSION

En conclusion, c'est à l'unanimité des membres que la Commission intercommunale de gestion du Fonds culturel Riviera vous recommande, Mesdames les Présidentes, Messieurs les Présidents, Mesdames et Messieurs les membres des Conseils communaux, d'approuver le budget 2020 du Fonds culturel Riviera, tel que présenté.

Pour la Commission :

Le Président

Daniel Prêtre  
Chardonne

La Secrétaire

Antoinette de Gautard-Rayroud  
La Tour-de-Peilz

La Tour-de-Peilz, le 14 novembre 2019

Annexe : budget 2020

# FONDS CULTUREL RIVIERA

## BUDGET 2020

### CHARGES

Subventions aux institutions bénéficiaires du FCR	3'753'000
Prestations d'administration et de gestion (SAI)	35'000
Contrôle des comptes (Fiduciaire SCF révision SA)	600

### TOTAL DES CHARGES

**3'788'600**

### REVENUS

Contribution Commission intercom. de la Taxe de séjour à l'Agenda régional	12'000
--	--------

Contribution des communes	Population au 31.12.2018	Population en %	Montant à porter au budget 2020
Blonay	6'175	7.7%	290'888
Chardonne	2'941	3.7%	138'543
Corseaux	2'282	2.8%	107'499
Corsier	3'386	4.2%	159'506
Jongny	1'536	1.9%	72'357
Montreux	26'006	32.4%	1'225'075
St-Légier-La Chiésaz	5'185	6.5%	244'252
La Tour-de-Peilz	11'871	14.8%	559'212
Vevey	19'904	24.8%	937'626
Veytaux	884	1.1%	41'643
Total contribution des communes (~ Fr. 47.10/hab.)	80'170	100.0%	3'776'600

### TOTAL DES REVENUS

**3'788'600**

### SOLDE PREVISIBLE AU 31.12.2020

**0**

Vevey - 24 septembre 2019 / SAI-LMS